

**Chenil et écurie de Keriouan,
Règlement de la pension « chats »
Saison 2017- 2018**
(à partir du 1er septembre 2017)

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi, ouvert de 17h00 à 19h00.
Fermé le dimanche et jours fériés .
Aucun chien ne sera accueilli ou repris en dehors de ces horaires.

Identification

L'identification du pensionnaire est obligatoire soit par tatouage ou transpondeur électronique (puce).

Vermifugation

Elle devra être faite quelques jours avant le séjour. Si vous avez oublié de vermifuger votre compagnon.
N'oubliez pas de le signaler.

Traitement anti- parasites

Également souhaité quelques jours avant l'accueil de votre compagnon. Si nous remarquons la présence de petits intrus indésirables lors de l'accueil de votre chien, un traitement sera effectué par nos soins et facturé en supplément (5 euros)

Vaccinations

La vaccination est obligatoire pour tous les chats fréquentant la chatterie de Keriouan.

Nous demandons donc le carnet de santé à jour des vaccins suivants :

P H C CHLAM L (typhus, coryza, leucose féline, chlamydie) + rage (si le chat provient d'un département infesté)

Vaccins datant de moins d'un an, y compris séjour à la pension

Documents à fournir lors de l'arrivée du pensionnaire

Carnet de santé à jour des vaccins (voir ci dessus)

Carte de tatouage ou de transpondeur (puce).

tarifs.

Forfait journalier/ chat : 10 € HT

Le tarif comprend l'hébergement en pension complète (nourriture, fourniture de litière...)

Nous tolérons que vous puissiez fournir l'alimentation pour certains chats difficiles ou ayant une alimentation spécifique. Il n'y a cependant pas de réduction de tarif pour cette pratique.

Le chauffage est facturé en supplément (2 euros/jour ht)

Facturation du jour d'arrivée et du jour de départ de votre chat (boîte réservée)

Si la période initialement prévue est écourtée, le montant total de la période fixée est facturé et du.

Nous demandons un acompte de 50% à la réservation (qui ne sera pas remboursé si annulation inférieure à 15 jours

avant la date prévue). Le solde est à régler lorsque le chat est déposé.

Remises

Remise de 5% pour 2 chats, 10% pour 3 chats.

Nous proposons également des remises pour les séjours longue durée (nous consulter)

Hébergement

Votre chat est hébergé dans un bungalow entièrement isolé. Chaque animal dispose d'un boxe individuel avec bac à litière, panier, alimentation et eau régulièrement renouvelée.

Les boxes sont nettoyés et désinfectés quotidiennement.

Les chats sont sortis individuellement à l'intérieur du bungalow ou ils disposent d'arbres à chats, perchoirs et jouets divers. (1 heure/jour environ).

Les couvertures ou objets personnels du chat sont admis et conseillés pour rassurer l'animal et lui permettre une meilleure adaptation à son nouvel univers.

Prestations annexes

Shampooing + séchage : 15 euros HT

Déplacement chez vétérinaire : 15 euros HT

Soins particuliers ou spécifiques (traitement, médication) : 3 euros HT/jour

* tva 20% en sus.

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un chat qui se révélerait malade ou contagieux.

Si le vétérinaire doit intervenir durant le séjour, les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire du chat avec justificatifs des soins produits.

Important: toute personne autre que le propriétaire qui viendrait chercher un pensionnaire ne pourra le faire que sur présentation d'une pièce d'identité. La pension devra en être avertie par le propriétaire. Cette mesure pour empêcher les vols d'animaux de race inscrits au LOOF qui se produisent régulièrement..

Toute admission d'un pensionnaire implique de la part de son propriétaire, l'acceptation du présent règlement.